

la tradition, mais en la faisant aussi plus vraie, plus vivante, plus faite de chair et d'os.

Comme Coquelin est un merveilleux diseur, il est arrivé dans certaines scènes à des effets de surprenante légèreté et de délicatesse, tout en laissant poindre, de ci, de là, et non sans savoir, ses qualités de comédien *tout en dehors*. Le public a beaucoup goûté le spectacle; il écoutait avec attention les beaux vers de Molière, il écoutait aussi bien qu'il oubliait d'applaudir, il est vrai qu'à la fin de la pièce, il s'en est donné largement et a fait à Coquelin et à l'excellente troupe qui l'accompagne une des plus chaleureuses ovations que nous ayons vues au théâtre de Lille.

Si le *Médécin malgré lui* n'avait pas ce charme d'être comme Tartuffe une création nouvelle pour Coquelin, il a été joué avec tant de verve, de brio, de bonne humeur, que la salle n'a cessé de rire depuis le premier jusqu'au dernier acte.

La troupe, nous l'avons dit, est bonne et fort au-dessus de la moyenne des meilleures troupes de passage.

Mlle Sellier surtout a dit et joué d'une façon très-sobre et avec une grâce et un charme infini. On a aussi entendu avec grand plaisir M. Samson et Mme Wassen que le public connaît déjà.

J. D.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 22 Janvier 1884.

Présidence de M. PARENTY, vice-président. Le Tribunal remet à une audience postérieure le prononcé de son jugement dans l'affaire en diffamation intentée par M. Groult, propriétaire de l'*Hôtel de Paris*, place de la Gare à Lille, à M. Dejardin, gérant du journal le *Progrès du Nord*, et à M. Genglard, dit *Rubens*, artiste dramatique du théâtre des Variétés, auteur de l'article incriminé.

Nous regrettons que loi nous interdise de rendre compte, à nos lecteurs, des débats qui ont été exécutivement intéressants.

Julien Renard, qui n'en est pas à son coup d'essai, s'est introduit sous la porte-cochère de la maison d'un négociant, rue de Paris et s'est emparé de 2 pièces d'étoffe d'une valeur de 110 francs environ.

Un employé, le voyant sortir furtivement, voulut l'arrêter, mais le regret de Renard un formulaire coup de poing qui l'étendit à terre. Sa seule ressource fut de crier au voleur. Bien lui en prit, car, entendant les cris, les passants appréhendèrent au corps notre homme et le reprirent entre les mains des agents de police.

Prévenu de vol, de violence et de voies de fait, Julien Renard s'attendait à la peine de trois ans de prison et cinq ans de surveillance de la haute police.

O intérêt public, que ne permets-tu pas!

Mlle Lucie Desmoules, propriétaire à Tourcoing, fut condamnée récemment par M. le juge de paix de cette ville à une amende de cinq francs pour avoir défendu l'entrée de son domestique à Messieurs les employés des télégraphes, qui venaient poser leurs fils téléphoniques à l'intérieur de sa propriété. Elle fait aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel de Lille, appel du jugement ainsi rendu à son détriment. M. Bayart, son défenseur, conteste avec habileté et force arguments, le droit que s'arrogent les employés des télégraphes de pénétrer et de fixer leurs fils dans l'intérieur des propriétés sous prétexte d'intérêt public.

L'attaque directement l'arrêté rendu par le préfet du Nord le 20 juin 1883 en faveur de la Société des Télégraphes. Cet arrêté est illégal, il ne se base sur aucune loi. L'article 2 de la loi du 22 décembre 1879 visé dans cet arrêté n'a rien à voir dans la matière. Le décret-loi du 21 décembre 1881 invoqué est spécial au télégraphe. On ne peut l'étendre par voie d'analogie aux télégraphes. La différence est immenso. Le service des télégraphes est un service public exerçant de ville en ville, de distance à distance; le service des téléphones est un service privé, s'exerçant de particulier à particulier.

Un arrêt du Conseil d'Etat, du 7 septembre 1885, établit le droit du préfet de faire, en matière de travaux publics, extraire des matériaux dans l'intérieur même des propriétés; on en conclut qu'il a le droit d'y envoyer des agents. C'est logique, mais on oublie de dire que cet arrêté vise des propriétés non closes et ici l'espèce est toute différente. Puis, la propriété de Mlle Desmoules n'a pas été spécialement désignée par l'arrêté préfectoral. Or, toute la jurisprudence le constate, il faut que cette désignation existe.

Cette question toute nouvelle et particulièrement intéressante sera tranchée la semaine prochaine.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes:

Un mois de prison contre Emile Callowart, de Lille, pour mendicité. — Un mois de prison et 21 francs d'amende contre Oscar Gillouin, de Lille, pour outrages aux agents de la force publique. — Un mois de prison contre Marie Godofroy et Ferdinand Hendry, pour mendicité et expulsion. — Quinze jours de prison et 500 fr. d'amende contre Malvina Derain, de Roubaix, inculpée de fraude. — Trois mois de prison contre Henri Bossuyt, pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Huit jours de prison et 16 fr. d'amende contre Florimond Dupriez pour bris de clôture; enfin, Elmer Illego s'attendait à la peine de trois ans de prison et 16 fr. d'amende, du fait d'outrages à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

MAITRE CURÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Question de salubrité
Monsieur le Rédacteur

du *Journal de Roubaix*,
L'ancien sentier de la Basses-Masure a déjà fait l'objet de nombreuses plaintes de la part des habitants de ce populaire quartier. Malgré des réclamations adressées à l'administration municipale, cet endroit reste bordé d'un large ruisseau rempli d'immondices et de boues infectes qui compromettent les habitations riveraines, et gênent les provisions de ménage.

Ce foyer pestilentiel, à l'état permanent, est aussi dangereux pour la circulation que pour la santé publique.

Pourquoi n'oblige-t-on pas les propriétaires à couvrir ce fossé d'une base en maçonnerie avec dimensions et pente suffisantes pour assurer le libre écoulement des eaux vers l'aqueduc communal de la rue La Bruyère? C'est une question d'hygiène publique que l'administration est en droit d'imposer aux intéressés, surtout lorsqu'il s'agit d'assainir un quartier populaire où les habitants paient les impôts employés à des améliorations centrales, dont il n'ont aucun profit ni avantage.

JOSEPH HIRS,

Rue de la Basses-Masure,
Roubaix, le 23 janvier 1884.

LES DRAMES DE LA MER

Une violente tempête sévit en ce moment-ci sur les côtes de la Manche et la mer du Nord.

A Dunkerque

Une violente tempête souffleva depuis 24 heures et a causé mercredi un sinistre. Le troisième français *Alicia*, capitaine Leclercq, du port de Havre, était arrivé depuis 8 heures du matin en rade, lorsque, vers 11 heures, la tempête le fit chasser sur ses ancres et le jeta à la côte Est, près du Casino. Dès que les signaux de détresse furent aperçus, le bateau de sauvetage *Suzanne-Gray*, patron Bomelac, se dirigea vers ce navire en péril et, à 3 heures 1/2, ramena au port les douze hommes composant l'équipage. L'*Alicia* n'est pas dans une mauvaise position et si la tempête se calme on pourra parer à la renfonner. C'en venait du cap Haïtien et était chargé de bois de campêche.

A Boulogne

Une goëlette allemande, la *Wopff*, chargée de fruits secs, raisins, oranges, etc., montée par cinq hommes d'équipage, vint de Patras (Grèce), s'est mise à la côte, mardi vers cinq heures du matin, au lieu dit: « La pointe aux oies, » commune de Wimeroux.

Les secours ont été portés par les douaniers de service à ce poste qui sont courageusement jetés à l'eau et ont pu sauver ainsi le capitaine Jean et un mousse; quant aux trois autres hommes ils sont devenus la proie des flots. Ce navire était à destination de Brème (Prusse).

A Calais

Une bourrasque des plus violentes venant du Sud-Ouest souffla depuis mardi sur notre région; elle fit craindre de nombreux sinistres.

A Cherbourg

Cherbourg, 23 janvier.
Le vent sud-ouest souffla en tempête depuis hier soir. La mer est très mauvaise.
Les navires sont relâchés.

NORD

LES MUNICIPALITÉS. — La première session de 1884, des Conseils municipaux du département du Nord, s'ouvrira du 1er au 10 février prochain, et sera close le dixième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

CAMBRAI. — On lit dans l'*Emancipateur*: « Est-ce que notre ville serait en passe de devenir une succursale de la forêt de Bondy dans laquelle, malgré le nombre toujours croissant des agents de police, on ne pourra plus s'aventurer qu'armé sur le pied de guerre? »

« Hier, à 5 heures 1/2 du soir, en face du grand portail de l'église St-Géry, une dame a été arrêtée par un individu qui la saisit à la tête faisant effort pour la renverser sur le pavé. »

« Aux cris poussés par cette dame, son agresseur a pris la fuite avec une telle vitesse qu'il n'a pas été possible de le reconnaître. »

DUNKERQUE. — Dans l'une de ses dernières séances, la Chambre de commerce de Dunkerque a adopté à l'unanimité le principe d'une exposition internationale à faire à Dunkerque en 1886; et a déclaré qu'elle serait heureuse d'y pouvoir contribuer dans les limites qui lui seraient possibles et par tous les moyens en son pouvoir.

HON-HERGIES. — Un bien déplorable accident s'est produit à Hon-Hergies, vendredi, dans la soirée.

Un nommé Charles Pailliard, âgé de trente-trois ans, tailleur de pierres, natif de Belgique, ayant voulu, vers sept heures du soir et par une profonde obscurité, traverser les carrières Blondeau et Carpentier, suivit un chemin difficile, lorsque, trompé sans doute par une lumière qui brillait dans les bureaux de M. Blondeau, il a dû faire fausse route et est tombé, avant d'arriver au pont qui traverse la rivière, d'une hauteur de trois mètres dans le fond d'un précipice contenant 1 mètre 60 d'eau.

Samuel matin, des passants découvraient le malheureux Pailliard dont le cadavre ne portait aucune trace de violence et qui a dû trouver la mort dans les conditions qu'on nous signale.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — La première session d'examen pour les deux brevets de capacité s'ouvrira, dans toute la France, le lundi 3 mars 1884. L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord, informe MM. les instituteurs et MMes les institutrices que les concours pour l'obtention des brevets d'enseignement primaire supérieur auront lieu le 1er février prochain. La date de cet examen est fixée au lundi 21 avril 1884. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 12 avril, au 1er bureau de la direction départementale.

PAS-DE-CALAIS

FERFAY. — On nous annonce que le conseil d'administration des mines de Bruay (Pas-de-Calais) vient de faire remettre, par l'intermédiaire de son directeur, au directeur des mines de Ferfay, la somme de mille francs, pour être distribuée aux familles des malheureuses victimes de la catastrophe de Ferfay.

Nous apprenons également que la compagnie de Bruay organise, pour le 17 février prochain, avec les concours d'artistes de talent, un grand concert au profit des mêmes victimes.

Nos félicitations à la compagnie de Bruay.

PRÉFET-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 23 JANVIER. — Albert Doutrou, rue de l'Espérance, 51. — Amélie Vergin, rue de la Poste-aux-Chênes, 53. — Martha Dhoox, rue du Pontonoy, 153. — Sidonie Nepeel, rue des Farveux, 10. — Eugénie Revut, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 10. — Marie Pack, rue du Luxembourg, 32. — Marie Olivier, Hôtel-Dieu. — Eugénie Guot,

rue du Moulin, 105. — Hélène Lebarry, rue des Arts, 2. — Jeanne Gatox, rue Beauvaert, cour Toubeau.

— Achille Tachy, boulevard d'Halluin, maisons Joseph Triaux. — Alphonse Deryand, rue Wagram, cour Goupil, 1.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 JANVIER. — Adolphe Piche, 1 an, rue Meyerbeer, estaminet du Peuple. — Pierre Bossut, 2 mois, rue de la Lys, cour Destalleux, 1. — Théodore Herteler, 75 ans, 115 rue Grand, rue Saut, 70. — Zaza Vanickovska, 72 ans, 265 rue de Lille, impasse des Arts, 5. — Emilie Journez, 46 ans, journaliste, Hôtel-Dieu. — Amélie Florin, 55 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Angélique Lenoir, 60 ans, ménagère, rue de la Perche, 29. — Marie Nève, 52 ans, ménagère, place de l'Abattoir, 12. — Arthur Liévin, 4 ans, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 10. — Marie Gossens, 10 mois, rue de Tournai, 72. — Louise Cailiaux, 1 an, rue de l'Espérance, 100.

MARIAGES DU 23. — Adolphe Mosnier, marchand boulanger et Irma Lantoue, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille DUCAT-TEAU NEVE, qui, par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame NARCISSE-ÉLÉONORE NEVE, décédée à Roubaix, le 23 janvier 1884, dans sa 80e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux funérailles qui auront lieu le vendredi 25 janvier, à 2 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, place de l'Abattoir, 12.

LES AMIS ET CONNAISSANCES de la famille DEROUX BAIX PARENT, qui, par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame DANIELLE PARENT, décédée à Lannoy, le 24 janvier 1884, dans sa quarante et unième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux funérailles qui auront lieu le samedi 24 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tournai, 2.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'obit solennel du Mois, qui sera célébré le mercredi 29 février 1884, à 9 heures, en l'église d'Agiles.

BELGIQUE

YPRES. — Le vénérable M. Biebuyck est mort hier à Ypres, sa ville natale, d'une fixation de poitrine, à l'âge de près de 85 ans.

Il était le doyen d'âge de la Chambre, où il avait siégé longtemps, lorsque la loi sur les incompatibilités parlementaires le força à se borner à ses fonctions de président du tribunal civil d'Ypres.

TORNAI. — Un nouvel attentat vient de se produire l'avant-veille. Un honorable négociant de la rue du Quensy a été assailli dans la rue Royale, près de la rue de la Gare, par trois individus masqués. Il a été dévalisé et, naturellement, rendu de coups.

— Nos lecteurs connaissent l'horrible infanticide de Havinnes-lez-Tournai, dans lequel le père et la fille ont trépassé. Cette épouvantable affaire viendra aujourd'hui devant la cour d'assises. La fille, Thérèse Martin, n'a que 21 ans, son père est âgé de 67 ans.

— Le commerce tournaisien a éprouvé avec grande satisfaction que la réunion annuelle de la garde civique à cheval du royaume a eu lieu cette année à Tournai. Ce sera une fête brillante, si nous nous en rapportons aux échos qui ont déjà couru en ville. Les manœuvres de la garde à cheval seront exécutées sur notre vaste plaine et dans les environs.

FAITS DIVERS

— Mercredi, le général Guilhamin et Mme Guilhamin ont été victimes, à Bayonne, d'un grave accident, qui a jeté toute la population dans un douloureux et sympathique émoi.

M. et Mme Guilhamin revenaient de promenade en voiture et allaient rentrer en ville, lorsqu'ils croisèrent un omnibus plein de conscrits et pavés de nombreux drapeaux qui flottaient au vent. Les chevaux du général s'effrayèrent et partirent à fond de train. Le cocher tomba. L'équipage, emporté furieusement, alla donner contre une des deux bornes placées à l'entrée de la porte Marthe.

Le général a les jambes brisées, et Mlle Guilhamin a reçu une forte contusion à la tête. On se précipita aussitôt. On apporta des brancards, et les deux blessés furent transportés à l'hôtel de l'état-major général.

Leur état est grave. Le cocher n'est que légèrement atteint.

LES GARÇONS COIFFEURS, de Paris, au nombre d'environ trois mille, se sont réunis dans l'intention de se former en syndicat. La réunion a décidé de provoquer une assemblée générale, mardi prochain, pour discuter les nouveaux statuts. A cette date, il sera également procédé à la nomination d'un nouveau syndicat et de la commission de contrôle.

— Le duc d'Aumale, qui, à la suite d'un refroidissement, avait eu à subir un accès de fièvre rhumatismale, est aujourd'hui en pleine convalescence.

UN PÉRIODIQUIN, ROI DE MADAGASCAR. — Les Péridiquins, d'un nombre assez nombreux. Depuis Kair-Eddin, dey d'Alger, qui, suivant Brantôme, descendait d'une famille du Périgord, jusqu'à Charles de Talleyrand, marquis d'Érceville, qui faillit s'asseoir sur le trône de Pologne, les gens du pays des truffes ont été avides d'expéditions lointaines. On sait que, de nos jours, M. de Tonnens, l'avocat de Périgueux, crut de toutes pièces le royaume d'Aracuanis. Le pauvre Orélie-Antoine s'en repassa aujourd'hui dans le petit ci-devant de Tourtoirac, loin de ce peuple araucan qui a eue lui une constitution et l'image fugitive d'un roi intermédiaire.

Voici maintenant que l'on parle d'un ancien roi madécasse du nom de Claude Bonnet, dont le successeur qui dort, prétend-on, dans les caisses de la compagnie des Indes orientales, est aujourd'hui courtois par presque tous ses hononymes de la Douvrette. S'il faut en croire ce qu'on raconte sur ce personnage, ledit Bonnet, après des prodiges ruse et de courage, aurait régné, vers la fin du siècle dernier, sur une bonne moitié de l'île de Madagascar. On ajoute qu'après avoir honorablement pressuré ses sujets, le souverain, classé de ses états, aurait emporté ses économies à Calcutta, où il serait mort laissant une fortune de nabab. D'aucuns prétendent que Sa Majesté madécasse serait, elle aussi, originaire du pays, des d'Anthon et de Tonnens. Ce qui tendrait à donner quelque créance à cette supposition, c'est que le monarque défunt avait, dit-on, un nom de famille. Or, l'histoire de Madagascar mentionne l'existence, en 1806, d'un Français

Bonnet, maître d'armes, habitant la paroisse de Saint-Front et mariant sa fille avec un négociant.

UN PARRICIDE. — On écrit de Bourg, le 21 janvier:

« Un parricide vient d'être commis au hameau de Villette, commune de Romanèche. »

« Le sieur Buffavand, âgé de quarante-deux ans, cultivateur, vivait, depuis quelque temps, dans la plus complète méintelligence avec sa mère, restée veuve et âgée de soixante-sept ans. L'ayant rencontrée près d'un puits, il assit la pauvre vieille femme, l'enleva de terre et la précipita dans le vide. »

« Le cadavre a été découvert quelques heures après. »

« L'assassin a été arrêté. Il a fait des aveux complets. »

— Un nouveau match de billard à l'horizon.

« On sait que M. Scheffer, le champion américain, tout en se défendant admirablement, vient d'être battu à deux reprises différentes par M. Vignaux, le champion français. »

« Un riche banquier américain, qui, malgré ses années, a une confiance illimitée dans le célèbre professeur Scheffer, offre, par dépêche, de parier 100,000 francs pour lui dans un nouveau match en 5,000 points. »

Vignaux trouvera des parieurs pour accepter ce nouveau défi, cela ne saurait être douteux.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE ROME

Affaire de M. des Houx

Le procès intenté à M. Des Houx, directeur du *Journal de Rome* est venu aujourd'hui devant le tribunal de Rome.

L'audience a dû être suspendue faute d'interprète.

M. Des Houx dit se trouver en face d'une question romaine et non italienne. Il parle du désastre de Cassinaccio; il dénie à la justice italienne le droit de le juger.

Il n'a fait ni attaque personnelle, ni attaque à la royauté; il était dans son droit, suivant la loi des garanties, en écrivant son article.

Le procureur rappelle la consécration de l'unité italienne, respectée, dit-il, par tout le monde excepté par le journal en question. L'accusé fausement et d'ailleurs d'en rejeter la faute sur le gérant et demande au jury de frapper un Français qui, d'après lui, ne trouverait grâce dans aucun pays, pas même le sien.

L'avocat de M. Des Houx prend la parole. M. Zanuzzi présente ensuite la défense de M. Des Houx au point de vue juridique, puis M. Bédetti, avocat assistant, au point de vue politique.

Le président résume les débats. Son résumé dure une demi-heure.

Après quoi, le jury se retire dans la salle des délibérations et rapporte un verdict affirmatif sur la question d'attaque au pibliciste romain de 1870, mais négatif sur la question de vote de renversement de l'ordre établi.

En conséquence, la cour condamne M. des Houx et le gérant du *Journal de Rome*, chacun en un mois de prison et cinq cents francs d'amende, et solidairement aux dépens.

Tout le monde croyait à un acquittement. M. des Houx est entouré de la sympathie générale. Le *Journal de Rome* continuera de paraître, bien entendu.

Deux condamnations à mort

Evreux, 23 janvier.
La cour d'assises de l'Eure vient de condamner à la peine de mort les nommés Leroy et Senchalgué, vagabonds, âgés de 24 et 25 ans, qui, le 21 novembre dernier, s'étaient introduits par escalade dans le couvent des dames carmélites d'Evreux et avaient tenté d'assassiner deux religieuses de ce couvent.

Ces deux individus ont en, devant le jury, une déplorable attitude et ils ont entendu prononcer leur condamnation sans manifester la moindre émotion.

Les deux religieuses, l'une âgée de 23 ans, l'autre de 63, citées comme témoins, ont déposées avec beaucoup de modération.

Monsieur, depuis longtemps déjà j'étais sujet à des écoulements assez fréquents et douloureux de cour-vivris quelconques de vomissements. J'avais suivis plusieurs traitements sans résultat, lorsque je pris de vos *Udus Suisses*. Aujourd'hui je suis heureux de vous dire que je ne ressens plus rien du tout, et vous autorise à publier ma lettre, afin d'engager les personnes atteintes des mêmes maux à essayer de ce remède.

L. B. BARON, prof. de musique à Reims. 3 A. M. Herzog, pl., 23, r. de Grammont, Paris. 20682

NOUVELLES DU SOIR

Depêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL

Affaires de Chine

Londres, 23 janvier, 9 h. 43.
Le cabinet de Saint-James vient d'être officiellement informé de l'intention du gouvernement chinois de fermer le port de Canton, en barrant les passages près de l'île de Dan et de Whampoa.

A la suite de cette communication, lord Granville a demandé à M. Waddington si le gouvernement français était toujours disposé à s'abstenir de toute mesure susceptible d'entraver le commerce européen, et s'il pouvait s'engager à n'attaquer, en aucun cas, les ports à traité, sans avoir préalablement communiqué aux puissances une déclaration de guerre formelle.

L'ambassadeur français, après en avoir référé à M. Jules Ferry, a répondu que la France n'a point l'intention d'attaquer un port chinois quelconque, tant que les Chinois ne commettront aucun acte d'hostilité contre les navires en les résidents français. Dans le cas où l'attitude de la Chine ferait la France recourir à des mesures extrêmes, en vue de protéger les intérêts français, les puissances neutres en seraient informées officiellement.

Lord Granville a immédiatement télégraphié à sir Harry Parkes, ministre d'Angleterre à Pékin, de le charger de porter à la connaissance du gouvernement chinois les déclarations de l'ambassadeur de France.

Au Tonkin
Le *Petit Journal* annonce que M. le chef de bataillon d'infanterie de marine Sylvester reu-

place M. le docteur Harmand au Tonkin, mais avec des attributions beaucoup plus restreintes.

Nouvel impôt sur les tabacs

L'équilibre du budget ordinaire de 1885 est l'objet des plus vives préoccupations du gouvernement; M. Ferry en personne procède à son élaboration. Malgré toutes les réductions qu'il a déjà opérées sur les dépenses permanentes des divers départements ministériels et qui s'élevaient à 70 millions, le budget ordinaire de 1885 est encore en déficit.

Pour combler celui-ci, le ministère des finances n'a rien trouvé de mieux que de frapper une série d'impôts de surtaxes plus ou moins élevés.

C'est ainsi que M. Labuze, le sous-secrétaire d'Etat de M. Tirard, voudrait majorer les droits sur les tabacs de luxe dans toutes les zones, et les élever sur tous les tabacs dans les zones où la concurrence n'est pas à craindre.

De ce chef, le gouvernement espérait trouver 50 millions, mais que diront les fumeurs; et ils sont nombreux en France!

Les troupes de l'Inde à Souakim

Londres, 23 janvier, 5 h. 30.

Hier, en conseil, le cabinet a décidé, après une longue discussion et conformément au plan élaboré lors du départ du général Gordon, que les côtes de la mer Rouge, depuis Suez jusqu'à Massouah, devant être défendues par le gouvernement de la Reine, ordre allait être donné à la présidence de Bombay d'avoir à expédier, du 5 au 10 février, six régiments de troupes indiennes, qui débarqueraient à Souakim et qui sont destinés à soutenir l'expédition du général Gordon.

On ne doute pas que cette mesure ne soit ratifiée par le Parlement, dont l'ouverture reste fixée au 5 février.

Les événements de Madagascar

Londres, 23 janvier

Les journaux anglais publient la dépêche suivante:

Antananarivo, 12 janvier

Le couronnement de la nouvelle Reine de Madagascar aura lieu le 22 janvier. La Reine et le premier ministre auraient déclaré solennellement dans leurs discours qu'ils ne céderaient pas un pouce de territoire de Madagascar aux Français.

Un certain nombre de canons Krupp, débarqués clandestinement, auraient été envoyés à Antananarivo.

Les Arabes ont recommencé la traite des esclaves sur la côte occidentale de Madagascar, 1,000 esclaves africains ont débarqués.

M. Robinson, consul américain à Tamatave, a été nommé consul-général à Antananarivo.

Tremblements de terre en Turquie

Constantinople, 23 janvier.

Des secousses continuelles de tremblement de terre sont ressenties depuis une quinzaine de jours à Kaladjik (province de Castaboul). Quelques minarets se sont écroulés. On ne signale aucune victime.

L'agitation irlandaise

Dublin, 23 janvier.

L'*Irish Times* assure que la police de Londres a été avertie que les personnes qui ont organisé une souscription en vue de fournir les moyens de venger l'exécution d'O'Donnell, prennent des mesures sérieuses pour mettre, en Angleterre même, leurs menaces à exécution.

Sur 9,000 dollars souscrits, 3,000 à 4,000 ont été envoyés à Londres, la semaine dernière.

La double arrestation de Madrid

Madrid, 23 janvier.

Le Français et le Portugais arrêtés hier au Buen-Retiro ont été remis en liberté, l'enquête ayant démontré qu'ils suivaient le roi et la reine dans le but d'obtenir une amnésie.

M. le comte de Paris

Paris, 23 janvier.

Monsieur le Comte de Paris a fait célébrer, en Anablaouie, une service funèbre, le 21 janvier. La famille et la maison royale assistaient à la cérémonie.

COMMERCE

Au moment de mettre sous presse nous n'avons pas encore reçu les cours de Bourse de Paris.

BOURSE DE PARIS

(Service gouvernemental) 23 jan. 24 jan.

3 0/0. 77 35 1/2 77 60 1/2
3 0/0 amortissable. 78 20 1/2 78 05 1/2
R